

deux rangs que pour celles à six rangs. Il n'est pas praticable de changer entièrement une culture importante dans une seule saison, surtout lorsqu'elle occupe une grande étendue de terre. Il vaut mieux pour bien des raisons qu'un pareil changement se fasse plus lentement, mais il paraît facile d'amener cette culture à de vastes proportions dans un temps comparativement court.

La Ferme Expérimentale.

ÉPREUVE DE LA VITALITÉ ET DE LA VIGUEUR DU GRAIN DE SEMENCE.

Monsieur le Rédacteur,

L'été de 1889 ne fut pas favorable, en certaines parties de la Puissance, à la maturation des grains de semences d'une qualité supérieure. La rouille a prévalu au point d'altérer leur volume et leur force ordinaires. Là où la rouille fut intense le grain est exceptionnellement léger et la proportion de sa puissance germinative est considérablement réduite. Tel est le cas pour l'avoine en particulier. A en juger par des échantillons reçus pour être éprouvés, le mal a été surtout graves dans les Provinces Maritimes et dans certains districts d'Ontario. L'influence radicale des graines de semences bien formées et d'une grande puissance germinative sur la valeur des récoltes, est aujourd'hui admise par tous les cultivateurs qui pensent, et quiconque possède des grains de semence, dont la vitalité est douteuse, ne devrait pas demeurer longtemps dans l'incertitude par rapport à leur valeur. Le département destiné à l'épreuve des graines, à la Ferme Expérimentale centrale, est maintenant en pleine opération et chaque cultivateur de la Puissance est invité à y envoyer pour être éprouvé tout échantillon sur lequel il a des doutes. Le temps requis pour telle épreuve est ordinairement deux semaines; un once ou deux suffisent à cette fin. Les échantillons peuvent être envoyés par la poste à la Ferme Expérimentale franc de port et les rapports seront renvoyés aussi promptement que possible et également franc de port. Le nom et l'adresse de l'expéditeur doivent être écrits bien lisiblement et accompagner chaque envoi.

WM. SAUNDERS,

Directeur de la Ferme Expérimentale.

Département de l'Agriculture,

Ottawa, 13 février 1890.

Tout le monde n'a pas l'avantage d'être cultivateur.

Il y a des gens qui ne sont pas cultivateurs qui se moquent des *habitants*; d'autres qui le sont et qui rougissent de leur profession. Les premiers ne connaissent pas ce que c'est que l'agriculture ou envient l'avantage de ceux qui l'exercent; les seconds ne savent pas l'apprécier et la faire respecter.

Pendant longtemps on a vu les villageois et les citadins n'avoir que des paroles de dédain pour le cultivateur et on semblait dans les villes avoir lancé la plus

haute expression de mépris en traitant un individu d'*habitant*. Ces traits d'esprit sont passés de mode et on ne les retrouve aujourd'hui que chez les voyous des faubourgs qui n'ont pas eu encore l'avantage de se frotter aux gens bien élevés. On a vu depuis quelques années qu'on n'était pas arrivé au comble de la gloire et du bonheur à mesurer derrière un comptoir une verge de ruban et à escalader les tablettes d'un magasin pour servir beaucoup de capricieux, qui n'ont pour toute marque de distinction que d'affecter du mépris pour ceux qui les servent.

Les professions libérales elles-mêmes, instruites par l'expérience, commencent à croire que, après tout, un *bon gros habitant ayant un beau bien sous les pieds*, n'est pas si manchot, et on les reçoit bien dans les bureaux.

Sans doute ces préjugés tenaient beaucoup à la mauvaise éducation des pédants qui font consister le moins dans l'habit et qui croient que les draps fins peuvent honorer la profession: car nous n'avons jamais eu ce reproche à adresser aux gens bien élevés; mais, disons-le, les cultivateurs en ne connaissant pas l'honorabilité de leur profession contribuaient aussi à entretenir ces préjugés. Aussi, et il y en a encore, les voyons-nous, mal proprement improprement vêtus; l'idée qu'ils n'étaient rien auprès des *habits à poches* des villes leur faisait prendre un air niais qui provoquait le sarcasme.

Ce n'est pas que nous voudrions voir les cultivateurs habillés comme les gens du commerce ou des professions; non, mon Dieu non, et autant nous blâmerions un avocat ou un médecin de porter des souliers de bouf ou de grosse étoffe du pays au palais ou dans ses visites, autant nous trouverions ridicule un *habitant* vêtu de drap fin sur une charge d'avoine ou de pois; chaque état doit avoir son costume qui le distingue, et approprié à la circonstance; et du moment qu'il est propre il ne doit rougir de rien; mais nous exigeons qu'il ait cette qualité qui est de toute condition. Avec cela, et de l'honnêteté, bien entendu, on passe partout, même avec la figure bronzée et les mains calleuses.

Nous nous rappelons qu'un jour nous sortions de notre bureau allant régler une affaire pour un *habitant* qui nous accompagnait vêtu d'un bon habillement de toile du pays, une bonne paire de soulier de bouf et un bon chapeau de paille, tous de fabriques domestiques et pas gênant; c'était sur la rue D., et il était quatre heures de l'après-midi, s'il vous plaît. Pour sûr le brave aurait dû être à l'aise dans son ample défroque. Qu'il est heureux me disais je de n'avoir pas un tailleur qui lui laisse respirer le grand air à plein poumon et lui laisse faire sa digestion librement; et surtout comme il doit entrer facilement dans son pantalon. Nous nous détournons et nous apercevons que notre compagnon tirait en arrière. Avancez donc, lui dismes-nous; "Monsieur, dit-il, ça me coûte de marcher avec vous; je suis si mal habillé."

Au même instant passait un somptueux équipage à deux pures sang, guidé par un cocher, pour vrai, bien mieux vêtu que mon homme. Et dans la voiture une femme couverte qui semblait tout exprès là pour dé-